

ASIME

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS

Extrait de la Séance du Conseil intercommunal

Séance du 31 mai 2023

Le Conseil intercommunal de l'ASIME

- après avoir pris connaissance et étudié le préavis N° 01/05.2023 – Indemnités pour la législature 2021-2026
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. de fixer le montant des indemnités pour l'exercice 2021-2026 comme suit:

pour le Conseil intercommunal

	Président.e	Secrétaire	Délégué.e	Rapporteur.euse de commission
Conseil intercommunal	Fr. 300.- par séance	Fr. 600.- par séance	Fr. 40.- par séance	
Commission			Fr. 40.- Par séance	Fr. 100.- par rapport Fr. 200.- par rapport de la Commission de gestion
Séances de Bureau		Fr. 40.- par séance		

pour le Comité de direction

	Présidence	Membre
	Fr. 15'000.-/an	Fr. 7500.-/an
Comité de direction	Fr.150.- par séance (projets stratégiques, autres et vice-présidence)	

pour le Conseil d'établissement

	Président.e	Secrétaire	Délégué.e	Rapporteur.euse de commission
Conseil d'établissement	Fr. 300.- par séance	Fr. 600.- par séance	Fr. 40.- par séance	
Commission			Fr. 40.- par séance	Fr. 100.- par rapport

2. d'accorder l'effet rétroactif, pour l'entrée en vigueur de ces modifications, au 1^{er} janvier 2023.

Pour le Conseil intercommunal

La présidente:
Jacqueline Botteron

La secrétaire:
Corinne Bovet